



VALISE PÉDAGOGIQUE
"ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

22.- L'EUROPE EN RÉSUMÉ
LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,
LES PERSPECTIVES D'ADHÉSION, L'ÉVOLUTION DES FRONTIÈRES EN EUROPE,
QUE FAIRE POUR ADHÉRER À L'UNION ?

Type de document	Niveau des apprenants		
	Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
Document pour les formateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Europe

Une des cinq parties du monde, l'Europe forme l'extrémité occidentale du bloc eurasiatique. Limitée à l'est par la lourde chaîne de l'Oural et au sud-est par la haute barrière du Caucase, elle est, partout ailleurs, bordée par la mer, qui la pénètre en profondes échancrures.

Superficie : 10 500 000 km²

Population : 732 000 000 hab. (2009)

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Europe/118736>

Le mot continent vient du latin *continere* pour « tenir ensemble », ou *continens terra*, les « terres continues ». Au sens propre, ce terme désigne une vaste étendue continue de terre à la surface du globe. [...] Et, dans son atlas de 1752, Emanuel Bowen définit un continent comme « un grand espace de la terre ferme comptant de nombreux pays, sans séparation par de l'eau. Ainsi, l'Europe, l'Asie et l'Afrique sont un grand continent, l'Amérique en est un autre. »

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Continent>

1. L'Europe peut-elle être considérée comme un continent ?
Pensez également à l'Islande, à Chypre ou au Royaume-Uni !
2. Comparez ces définitions avec les exemples d'organisations européennes étudiées ci-dessous.

1.- Les États membres de l'Union européenne :

A la fondation de la Communauté européenne du Charbon et l'Acier (CECA) en 1951, transformée en Communauté économique européenne (CEE) en 1958 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

Les différents élargissements:

En 1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni.

En 1981 : Grèce.

En 1986 : Portugal, Espagne.

En 1990 : *l'ancienne République démocratique allemande (R.D.A.), dans le cadre de la réunification de l'Allemagne.*

En 1995 : Autriche, Finlande, Suède.

En 2004 : Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie.

En 2007 : Bulgarie, Roumanie.

En 2013 : Croatie

2.- Perspectives d'adhésion :

Pays en voie d'adhésion : la Croatie devrait devenir le 28^e pays de l'UE le 1er juillet 2013.

Cinq pays candidats : l'Islande, le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la Turquie.

Trois candidats potentiels : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.

http://europa.eu/newsroom/highlights/enlargement/index_fr.htm

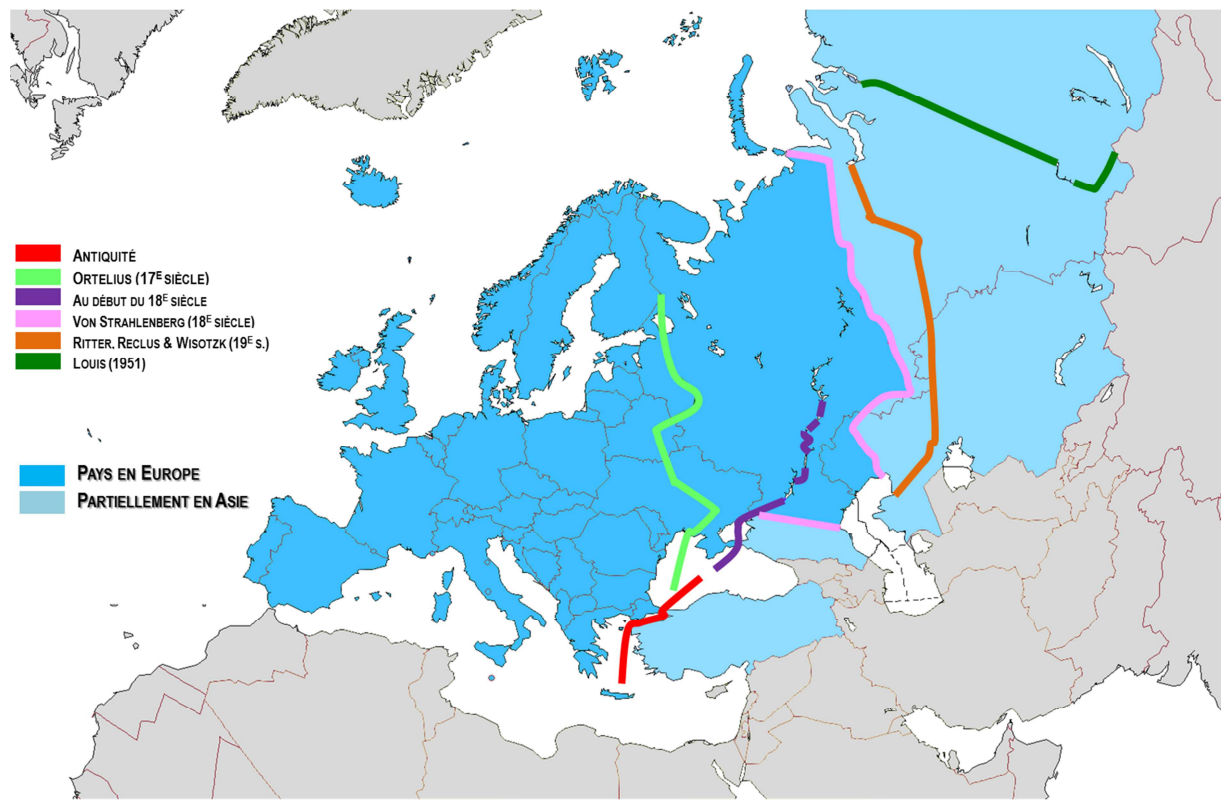
Autres pays en Europe, membres du Conseil de l'Europe mais non candidats à l'entrée dans l'U.E., pour le moment: Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Liechtenstein, Moldavie, Monaco, Norvège, Russie, Saint Marin, Suisse, Ukraine.

Autre pays en Europe, non membre du Conseil de l'Europe : Bélarus

Voir, pour plus de détails, la notice 94, chapitre 9.

3.- Evolution des frontières en Europe

L'Europe est définie comme un continent – c'est pourquoi ses frontières ne sont pas fixes.



Carte des frontières historiques de l'Europe

http://upload.wikimedia.org/wikipedia/de/f/ff/Europa_geografisch_karte_de_1.png

Les limites de l'Europe vues par les géographes. La carte ci-dessus permet de comprendre que les frontières européennes ont été définies -par les géographes cités en légende- de manière différente au cours du temps.

4.- Que faire pour adhérer à l'UE ?

L'UE applique des procédures d'approbation détaillées qui garantissent que les nouveaux membres ne sont admis que lorsqu'ils peuvent démontrer leur capacité à remplir pleinement leur rôle d'État membre. Ils doivent notamment:

- se conformer à l'ensemble des règles et normes de l'UE;
- obtenir l'accord des institutions européennes et des pays membres de l'UE;
- s'assurer du soutien de leurs citoyens, au moyen d'un vote parlementaire ou d'un référendum.

Critères d'adhésion - Qui peut devenir membre?

Le traité sur l'Union européenne indique que tout État européen qui respecte les valeurs démocratiques de l'UE et s'engage à les défendre peut demander à devenir membre de l'Union.

Le pays doit tout d'abord remplir les principaux critères d'adhésion. Selon ces critères, appelés «critères de Copenhague» et définis lors du Conseil européen de Copenhague en 1993, un pays candidat doit avoir:

- ★ des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, ainsi que le respect des minorités et leur protection;
- ★ une économie de marché viable et la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE;
- ★ la capacité d'assumer les obligations découlant de la qualité d'État membre, notamment le respect des objectifs politiques, économiques et monétaires de l'Union.

L'UE se réserve le droit de décider de la date d'adhésion des pays candidats. Elle doit de son côté être en mesure d'accueillir de nouveaux membres.

Sur quoi portent les négociations?

Les négociations portent sur les conditions et le calendrier pour **l'adoption et la mise en œuvre par le pays candidat de toute la législation européenne en vigueur (acquis)**.

Cette législation est divisée en 35 domaines politiques différents(chapitres), comme le transport, l'énergie, l'environnement, etc. Chaque chapitre est négocié séparément :

- ★ les pays candidats doivent arrêter le calendrier et les modalités d'adoption et de mise en œuvre de l'acquis;
- ★ l'UE obtient des garanties sur la date et l'efficacité des mesures prises par les pays candidats pour y parvenir.
- ★ Sont également examinées:
 - les **dispositions financières** (le montant probable des contributions du nouveau membre au budget de l'UE et des aides perçues, sous forme de transferts);
 - les dispositions transitoires: certaines règles doivent parfois être introduites progressivement pour laisser au nouveau membre ou aux membres existants le temps de s'adapter.

Suivi par les institutions de l'UE

Tout au long des négociations, la Commission **suit** les progrès réalisés par le pays candidat pour appliquer la législation européenne et respecter ses autres engagements, y compris les critères de référence.

Ce suivi permet de donner au pays candidat des conseils supplémentaires pour assumer les responsabilités liées à l'adhésion et de garantir aux États membres que le nouveau venu remplit les conditions d'adhésion.

Durant tout le processus, la Commission informe le Conseil et le Parlement européen en leur fournissant des rapports réguliers, des documents stratégiques

http://ec.europa.eu/enlargement/policy/conditions-membership/index_fr.htm

5.- Exercices :

- 1) Comment définissez-vous personnellement les frontières de l'Europe ? Quelle frontière de la carte vous semble la plus pertinente ?
- 2) Renseignez-vous sur un des pays candidats officiels ou potentiels et ses perspectives d'adhésion. Pourquoi ce pays souhaite-t-il devenir membre de l'Union ? Répond-il aux critères de l'Union ?

Auteurs :

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE BERLIN & CENTRE EUROPÉEN ROBERT SCHUMAN , 2012

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).

